Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260605-DE_2026_042-DE

COMMUNE DE LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA BOUSSAC s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 29 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BLANCHET David, BOULMER Daniel, FAUVEL Christine, LAYER Martine, LOIZEAU Cyrille, MARTIN Monique, MOULIN Pascaline, MÉNARD-CORVAISIER Magali, NOEL David, RICHEUX Nadège, VIGOUR David, VITASSE Marie-Frédérique
Excusé ayant donné procuration : CHAPDELAINE Jérôme à FAUVEL Christine, LEMENANT Fanny à NOEL David, RABOURT Jean-Luc à VIGOUR David

Secrétaire de séance : LOIZEAU Cyrille

2026-042 - DESIGNATION DES DELEGUES SENATORIAUX DES COMMUNES

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame MARTIN Monique,

Madame LAYER Martine,

Monsieur BLANCHET David,

Monsieur NOËL David

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées:

Composition des listes :
Liste 1 :

1- Mme Christine FAUVEL

2- M. David VIGOUR

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260605-DE_2026_042-DE

3- Mme Marie-Frédérique VITASSE

4- M. Daniel BOULMER

5- Mme Magali MÉNARD-CORVAISIER

6- M. Cyrille LOIZEAU

Madame le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Madame le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- ***liste 1*** : 15 voix

Le quotient applicable est : 15/ 3 = 3

La ***liste 1*** obtient : 15 /3 = 3 soit 3 sièges

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

Liste 1 : *3 sièges de délégués titulaires*

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- ***liste 1*** : 15 voix

Le quotient applicable est : 15/ 3 = 3

La ***liste 1*** obtient : 15 /3 = 3 soit 3 sièges

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

Liste 1 : *3 sièges de délégués suppléants*

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

Liste 1* : *6 sièges

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétaire de séance,
Cyrille LOIZEAU, Conseiller municipal